



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 24 juin 2021

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 24 JUIN 2021 18h30
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Jean-Robert Probst, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. 25 personnes sont présentes (le Président non compris) ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Après une petite correction concernant le point 10 (le recours concernant le restaurant de la Plage a été refusé non pas par l'Etat de Vaud mais par le Tribunal fédéral), ce procès-verbal a été accepté à l'unanimité.

3 Communications du Bureau du Conseil

3.1 Le bureau s'est réuni plusieurs fois pour le dépouillement des élections communales et des votations fédérales.

Le 7 mars : 1^{er} tour des élections au Conseil communal et à la Municipalité. Votations fédérales.

Le 28 mars : 2^e tour des élections au Conseil communal et à la Municipalité.

Le 25 avril : élection des suppléants au Conseil communal. Le syndic a été élu tacitement.

Le 13 juin : votations fédérales.

3.2 La séance du Conseil communal prévue le 18 mars a été annulée, d'entente entre le syndic et le Président.

3.3 En date du 9 mars, le Président a reçu la lettre de démission de Monsieur Mathieu Henry, municipal. Il en donne lecture à l'assemblée.

3.4 Le Président annonce que le repas de fin de législature aura lieu à la buvette de la Plage par tous les temps.

4. Communications de la Municipalité

4.1 Le contrôle de la plage de la Léchère sera assumé par une société de sécurité.

4.2 La place de jeux de la Butte sera ouverte mi-juillet.

4.3 Au vu des nouvelles normes sanitaires, la Municipalité communiquera prochainement sur la Fête du 1^{er} août.

5. Communications des délégués aux Associations intercommunales et régionales

Selon le délégué, les comptes 2020 de l'Association intercommunale ont été acceptés. La clé de répartition a été adoptée pour les années 2021-2022.

Concernant le SIDERE, le délégué a donné quelques informations sur l'alimentation en eau potable via la conduite qui mène du lac au Signal de Bougy. Le réseau de 169 km assure l'alimentation de 36'000 habitants.

6. Préavis No 01/2021 : demande d'autorisation de la vente du tronçon DP 84 – Chemin de Sous-Bois

Le rapporteur de la Commission Gestion – Finances propose que l'on accepte ce préavis.

La parole n'est pas demandée.

Le syndic intervient pour donner quelques explications sur la situation de ce terrain.

Au vote, la demande d'autorisation de la vente du tronçon DP 84 – Chemin de Sous-Bois est acceptée à la majorité avec 1 avis contraire.

7. Préavis No 02/2021 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2020

Le rapporteur de la Commission Gestion et Finances présente un rapport très détaillé sur les comptes 2020 et propose d'accepter la gestion et les comptes tels que présentés.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le préavis No 02/2021 concernant la Gestion de l'année 2020 est accepté à l'unanimité.

Au vote à main levée, le préavis No 2/2021 concernant les Comptes de l'année 2020 est accepté à la majorité, moins 1 abstention.

8. Préavis No 03/2021 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 128'000.- pour l'établissement d'un nouveau plan d'affectation communal (PACom)

Le rapporteur de la Commission pour l'Aménagement du Territoire propose d'accepter ce préavis.

Le rapporteur de la Commission Gestion – Finances propose également d'accepter ce préavis.

M. Stéphane Pasche demande quelques explications complémentaires, notamment sur la durée de la zone réservée. Est-elle de 5 ans ou de 8 ans ?

M. le Syndic précise que les urbanistes vont débiter leur travail d'ici à la fin de l'année, afin d'apporter des réponses aux nombreuses questions qui se posent sur ce dossier.

Au vote à main levée, le préavis No 03/2021 concernant la demande de crédit est accepté à la majorité moins 1 abstention.

9. Divers et propositions individuelles

9.1 M. Norbert Jotterand pose la question des vacances de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

M. le Syndic répond que cette question fera l'objet d'un préavis lors du premier conseil de la nouvelle législature, afin de mettre de la clarté dans ce domaine.

9.2 M. Christian Dupuis pose la question sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

M. le Syndic répond qu'il existe un plan directeur climatique et que toutes ces questions feront l'objet d'une planification à long terme.

9.3 M. Antoine Micello relance la question de l'abribus supprimé à la hauteur de la SVP, côté lac.

Le Municipal Renato Tondina répond que cette réalisation n'a pas été possible, car il aurait fallu empiéter sur un terrain privé.

9.4 M. Charly Muller a tenu à remercier les deux Municipaux sortants pour avoir tenu leur engagement lors de cette fin de législature pour le moins chahutée.

M. le Syndic a également remercié ses collègues municipaux et les membres du Conseil pour avoir gardé le cap dans ces instants délicats. Il a remercié le Président pour sa sagesse durant les moments difficiles et pour son engagement après 22 ans passés au service de la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les Municipaux et les membres du Conseil pour leur engagement au cours de la législature 2016-2021.

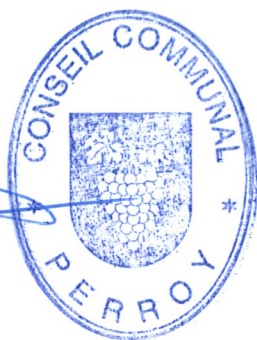
Il remercie également Madame Michèle Dutruit, qui a spontanément accepté d'assumer le rôle de secrétaire.

Il souhaite plein succès aux nouveaux membres de la Municipalité et aux nouveaux Conseillers(ères) qui se sont engagé(e)s pour la prochaine législature.

La séance est levée à 20h00.

Au nom du Conseil communal

Le Président
Jean-Robert Probst



La Secrétaire a.i.
Michèle Dutruit

